



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC
11 Laurier St. / 11 rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Consultant Services Division/Division des services
d'experts-conseils
11 Laurier St./11 Rue Laurier
3C2, Place du Portage
Phase III
Gatineau, Québec K1A 0S5

Title - Sujet Architecte-conseiller	
Solicitation No. - N° de l'invitation 5Z011-170038/A	Amendment No. - N° modif. 003
Client Reference No. - N° de référence du client 5Z011-170038	Date 2016-07-19
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$FE-172-71102	
File No. - N° de dossier fe172.5Z011-170038	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2016-07-29	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Boujenoui(fe172), Nabil	Buyer Id - Id de l'acheteur fe172
Telephone No. - N° de téléphone (873) 469-4905 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

La présente modification est émise pour corriger ce qui suit :

(1) INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE

POINT 001:

SR-1 Phase 1 – Avant l’approvisionnement

Insérez les services suivants dans SR-1 Phase 1 – Avant l’approvisionnement, Partie .5 . Toutes les sections suivantes doivent être renumérotées en conséquence:

.5 Modernisation du Centre de préservation de Gatineau et Étude sur la redondance des systèmes mécaniques et électriques

Dans le cadre de son plan à long terme de gestion immobilière, Bibliothèque et Archives Canada (BAC) prévoit non seulement la mise en œuvre du projet Gatineau 2, qui consiste à construire une installation dédiée spécialement à la préservation de documents textuels analogiques, adjacente et reliée au Centre de préservation actuel, mais également la modernisation du Centre de préservation (CP) en vue d’optimiser l’utilisation du bâtiment pour la préservation des fonds d’archive analogiques non textuels. Le projet de modernisation du Centre de préservation comprend le remplacement du rayonnage de huit voûtes et la modification des valeurs de consigne pour les conditions ambiantes de 11 des 48 voûtes du bâtiment.

Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) a fait l’acquisition, pour le compte de BAC, d’un Rapport sur l’état de l’immeuble (REI) et d’une Évaluation de la capacité de l’immeuble (ECI).

L’Étude servira de base à la conception du projet de modernisation du Centre de préservation. Elle permettra également d’éclairer la prise de décisions quant à savoir si les travaux de modernisation du Centre de préservation et les activités d’exploitation et d’entretien du Centre seront inclus dans la portée du projet P3. Afin de respecter le calendrier prévu découlant de cette décision, l’architecte-conseiller devra entreprendre l’Étude immédiatement suivant l’octroi du contrat et mener l’Étude selon le calendrier décrit ci-dessous.

Le projet de modernisation du CP et l’Étude sur la redondance des systèmes mécaniques et électriques visent à tirer parti de l’ECI récente de manière à atteindre les principaux objectifs suivants :

1. Comprendre les systèmes mécaniques et électriques qui sont actuellement opérationnels dans le bâtiment.
2. Proposer des options de modification des systèmes mécaniques et électriques du bâtiment afin de respecter les nouvelles valeurs de consigne établies pour le taux d’humidité et la température.
3. Évaluer le niveau de redondance du système de chauffage, de ventilation et de climatisation (CVCA) actuellement en place et définir le niveau de redondance requis pour atteindre le niveau de fiabilité approprié après les travaux de modernisation.

4. Collaborer avec le consultant spécialisé en matière de coûts de BAC afin d'aider celui-ci à élaborer une estimation indicative des coûts pour chacune des options analysées et de recommander la solution la plus efficace et la plus rentable.

Modernisation du Centre de préservation

La portée des travaux de modernisation couvrira :

- La conduite d'une analyse détaillée visant à déterminer les changements devant être apportés au système de CVCA et aux systèmes électriques pour modifier les conditions ambiantes dans 11 des 48 voûtes de stockage d'archives et maintenir les conditions actuelles ailleurs.
- Les modifications relatives aux conditions ambiantes de la voûte comprennent la modification des valeurs de consigne pour la température et l'humidité suivantes :
 - De 18 ° C / 35 % d'H.R. à 10 ° C / 25 % d'H.R. (voûte n° 8)
 - De 18 ° C / 25 % d'H.R. à 10 ° C / 25 % d'H.R. (voûtes n° 2, 3, 4, 9, 10)
 - De 18 ° C / 40 % d'H.R. à 10 ° C / 25 % d'H.R. (voûtes n° 11, 12, 25, 26)
 - De 18 ° C / 40 % d'H.R. à 18 ° C / 50 % d'H.R. (voûte n° 35)
- Il convient de noter que les voûtes susmentionnées sont privilégiées par BAC du point de vue de la circulation. Toutefois, si le consultant détermine que la modernisation de ces voûtes serait trop coûteuse, BAC envisagerait de modifier d'autres voûtes pour tenir compte des recommandations formulées par l'architecte-conseiller.
- Effectuer un examen détaillé des installations existantes et des séquences opérationnelles connexes.
- Déterminer les répercussions liées aux options proposées en tenant compte de tous les facteurs pertinents, p. ex. les isolants thermiques et le refroidissement en plusieurs phases.
- Analyser diverses options du système mécanique liées au refroidissement et à la déshumidification, y compris, sans s'y limiter :
 - des unités de réfrigération à condenseur séparé; condenseurs à eau;
 - des unités de réfrigération à condenseur séparé; condenseurs à air;
 - une déshumidification déshydratante avec refroidissement et réchauffement complémentaires.
- Évaluer diverses options d'humidification, y compris, sans s'y limiter :
 - injection directe de vapeur;
 - injection indirecte de vapeur;
 - production de vapeur électrique.
- Décrire les modifications recommandées à tout le matériel mécanique et électrique principal ainsi qu'au matériel léger tel que les conduits et les moteurs.
- Formuler des recommandations sur les modifications à apporter au système électrique afin d'appuyer les options proposées pour la modernisation du matériel mécanique et du système d'alimentation électrique en cas d'urgence, ainsi que sur la redondance du système.
- Formuler des recommandations sur les exigences liées à l'augmentation de l'espace réservé à l'installation mécanique pour loger le matériel mécanique et électrique modernisé ou nouveau.

- Fournir des esquisses conceptuelles pour chacune des options, y compris le choix du matériel proposé.
- Consulter le consultant spécialisé en matière de coûts qui aura été nommé par BAC tout au long de l'Étude afin de l'aider à comprendre les concepts et lui fournir des renseignements généraux, afin que des estimations de coûts indicatives puissent être fournies (catégorie D).

Produits livrables

Analyse des options et recommandations sur la portée des travaux nécessaires pour fournir les nouvelles conditions ambiantes dans les voûtes modernisées du Centre de préservation.

Élaboration d'esquisses avec un calendrier proposé pour la modernisation du matériel et de fiches techniques pour la modernisation des systèmes mécaniques et électriques du Centre de préservation contenant suffisamment de détails pour que le consultant spécialisé en matière de coût de BAC soit en mesure d'effectuer une estimation de coût indicative (catégorie D).

Redondance du matériel et des systèmes du Centre de préservation

La portée des travaux nécessaires pour déterminer la redondance couvre ce qui suit :

- Évaluer le degré de la redondance actuelle de toutes les composantes mécaniques et de tout le matériel essentiels, y compris, sans s'y limiter : réfrigérants, tours de réfrigération, refroidisseurs fonctionnant au fluide sec, chauffe-eau, système d'humidification, système de déshumidification, pompes, moteurs, ventilateurs, réseau de conduits.
- Évaluer le degré de redondance existant du système électrique au CP dans son état actuel, y compris les générateurs et tout autre matériel essentiel au fonctionnement du système de CVCA.
- Examiner la redondance des dispositifs de contrôle du système de CVCA et du système de contrôle automatique de bâtiments.
- Déterminer le niveau de redondance du matériel essentiel et des composantes, et du système dans son ensemble, en utilisant une nomenclature commune telle que N+1, N+2, etc.
- Formuler des recommandations visant à améliorer le niveau de redondance, au besoin.
- Fournir de l'information et consulter le consultant spécialisé en matière de coûts nommé par BAC.

Produits livrables

Rapport de redondance des systèmes mécaniques et électriques pour le système de CVCA au CP, y compris des recommandations pour la modernisation des systèmes mécaniques et électriques.

Élaboration d'esquisses avec un projet de calendrier pour les modifications à apporter au matériel et de fiches techniques suffisamment détaillées pour la modernisation des systèmes mécaniques et électriques du Centre de préservation pour que le consultant spécialisé en matière de coûts de BAC soit en mesure d'effectuer une estimation de coût indicative (catégorie D).

Échéancier

Voici les échéanciers prévus pour ce projet :

Rapport préliminaire et conception indicative (50 %) : 15 octobre 2016

POINT 002:

DP3 DOCUMENTS ACTUELS

Supprimer: DP3 dans son intégralité

Remplacer par:

3.1 Documents mis à la disposition du soumissionnaire retenu

1) Étude technique préalable

Les soumissionnaires devraient prendre note que BAC est en voie de recourir aux services d'une société d'experts-conseils afin de réaliser une étude technique précoce à l'appui du projet. La portée de cette étude est décrite à l'annexe F. L'étude de génie civil comprend l'élaboration de plans de site et de plans de génie civil préliminaires (viabilisation, gestion des eaux de ruissellement, etc.) à l'appui de la nouvelle installation Gatineau 2. Elle devrait être partiellement réalisée à la date de l'attribution du contrat de l'architecte-conseiller. Tous les rapports et autres documents liés à cette étude qui seront disponibles lorsque la société de l'architecte-conseiller commencera son mandat seront fournis. Si l'étude n'est pas achevée au moment où l'architecte-conseiller commencera son mandat, il coordonnera ses travaux avec ceux des experts-conseils.

2) Les documents ci-après seront mis à la disposition du soumissionnaire retenu, dans leur langue d'origine :

Projet Gatineau 2

Phase 1 Environmental Site Assessment (2002)

Phase 2 Environmental Site Assessment (2004)

Étude faunique et floristique (2009)

Development Master Plan – Gatineau Site (2011)

LAC Long Term Real Property Plan Study (2011)

Design Report (2012)

Order of Magnitude Estimate (2012)

Business Case Report (2012)
Geotechnical Investigation and Design Report (2014)
Project Brief (2015)
Detailed Functional Program (2016)
Climate Control for Long Term Preservation of Paper in Library and Archives Canada (2016)
Site Plan and Civil Engineering Study – Draft Report (2016)

Facultatif – Documents relatifs au Centre de préservation :

Building Condition Report – Gatineau Preservation Centre (2016)
Threat Risk Assessment – Gatineau Preservation Centre (2016)
Energy Audit – Gatineau Preservation Centre (2016)
Heat Map – Gatineau Preservation Centre (2016)
Management Analysis Gatineau Preservation Centre Fiscal Year 2016-2017 (2016)
Building Capacity Assessment – Gatineau Preservation Centre (2016)

POINT 003:

DP5 PORTÉE DU PROJET – SERVICES FACULTATIFS

Supprimer:

BAC procède à une étude technique hâtive décrite à l'Annexe F et qui pourrait être adoptée par l'architecte-conseiller dans la prestation de services facultatifs.

POINT 004:

SR-4 Phase 4 – Après la construction, Portée de la conception

Supprimer:

3. BAC a procédé à une étude technique hâtive, décrite à l'Annexe F, en lien avec les services de l'immeuble. Cette étude peut être adoptée et utilisée par l'architecte-conseiller effectuant les services requis.

POINT 005:

ANNEXE F – ÉTUDES TECHNIQUES PRÉALABLES

Supprimer:

BAC fait l'acquisition d'études techniques préalables, lesquelles l'architecte-conseiller peut adopter et utiliser pour fournir les services requis.

CENTRE DE PRÉSERVATION – ÉTUDE SUR LES RÉNOVATIONS ET LA REDONDANCE DE L'INSTALLATION

Afin de planifier les services facultatifs, BAC retient les services d'un ingénieur-conseil, qui devra fournir les services suivants :

Dans le cadre du projet, BAC envisage d'effectuer des rénovations pour mettre à niveau certaines voûtes d'entreposage à long terme du Centre de préservation actuel pour qu'on puisse y entreposer divers types de ressources documentaires. Les rénovations comprendront l'ajout de nouveaux systèmes d'étagères et d'entreposage dans 20 des 48 voûtes, et 9 de ces voûtes nécessiteront aussi un ajustement de l'air ambiant pour abaisser la température et l'humidité relative.

BAC souhaite que le conseiller dûment qualifié effectue une étude de la portée des rénovations et de la redondance des installations du Centre de préservation (l'étude), laquelle servira de fondement à l'élaboration de la conception pour l'équipe de l'architecte-conseiller et du contracteur responsable du projet de PPP :

- Examiner les dessins de conception et visiter le site pour évaluer la capacité des systèmes de chauffage, ventilation et climatisation (CVC) et du système électrique au Centre de préservation.
- Évaluer le degré de redondance des systèmes actuels de CVC et du système électrique au Centre de préservation dans l'état actuel.
- Évaluer le degré de redondance des systèmes de CVC et du système électrique au Centre de préservation qui aurait pour effet de limiter le niveau de risque de responsabilité de BAC.
- Évaluer tout changement dans les systèmes de CVC et le système électrique nécessaires pour fournir les conditions ambiantes rajustées dans les voûtes précisées et pour maintenir les conditions existantes ailleurs.
- Définir la portée idéale des travaux de rénovation du Centre de préservation en ce qui a trait aux systèmes de CVC et au système électrique pour obtenir les conditions ambiantes rajustées dans les voûtes.
- Vérifier la capacité structurelle des voûtes modifiées pour accueillir les charges proposées.
- Renseigner et consulter l'expert-conseil en matière de coûts nommé par BAC.

Les produits livrables de l'étude sont notamment les suivants :

- Rapport de définition de la redondance des systèmes au Centre de préservation.
- Portée des travaux de mise à niveau des systèmes pour obtenir la redondance recommandée et fournir les conditions ambiantes rajustées dans les voûtes rénovées du Centre de préservation.
- Dessins indicatifs et spécifications des mises à niveau des systèmes du Centre de préservation suffisamment détaillés pour permettre à l'expert-conseil en matière de coûts de BAC d'effectuer une estimation de catégorie C.

Remplacer par:

BAC fait l'acquisition d'une étude technique préalable, laquelle l'architecte-conseiller peut adopter et utiliser pour fournir les services requis.

(2) RÉPONDRE AUX QUESTIONS DES SOUMISSIONNAIRES:

Question 4)

Pourriez-vous clarifier le sens de l'article suivant?

3.1.1 Licences et permis, certification ou autorisation

Le soumissionnaire doit être un architecte accrédité (ou admissible à l'accréditation), certifié ou autorisé afin de pouvoir fournir les services professionnels nécessaires dans toute la mesure prévue par les lois provinciales en vigueur au Québec.

Et, à la même page, à la section 3.1.2 :

- En ce qui concerne l'expert-conseil principal, veuillez indiquer le permis valide et/ou la façon dont l'expert-conseil s'y prendra pour se conformer aux exigences provinciales relatives au permis

Cela signifie-t-il que, si le soumissionnaire est une coentreprise, chacun des membres doit être autorisé à travailler au Québec ou détenir un permis valide?

Réponse 4)

Cela veut dire que, si le soumissionnaire est une coentreprise, il doit respecter les règlements de la province de Québec relatifs aux permis professionnels qui s'appliquent dans le contexte d'une coentreprise. Il en va de même pour tout autre type d'organisation choisi par le soumissionnaire.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES.